



**ARRETE PORTANT
FERMETURE
De l'aire d'accueil des gens du voyage
A LA FERTE SAINT-AUBIN**

COURRIER 4

11 JUN 2013

PREFECTURE DU LOIRET

2/2013

Le Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, et notamment son article n°5-2-2a, lui confiant la compétence pour la création, la gestion et l'entretien des équipements liés à l'accueil des gens du voyage.

Vu la délibération n°08/128 du 17 décembre 2008 portant approbation du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Considérant qu'il est nécessaire de fermer l'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, afin d'effectuer différents travaux de maintenance.

ARRETE

Article 1^{er} : L'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, sera fermée du vendredi 26 juillet 2013 à 12 h 00 au lundi 12 août 2013 à 9 h 00, heure à la réouverture.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à l'aire d'accueil des gens du voyage, à l'extérieur et dans le local du régisseur.

Article 3 : Le gestionnaire, ou toute autre personne habilitée, est tout particulièrement chargé de la bonne application du présent arrêté.

Article 4 : La Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin et la société VAGO sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à :

Monsieur le Préfet du Loiret,

Et ampliation sera transmis à :

La société VAGO,
Monsieur l'Adjudant Chef de la Gendarmerie de La Ferté Saint-Aubin.

Service de Police Municipale de La Ferté Saint-Aubin,

Mesdames et Messieurs les Maires des Communes membres de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Le 6 juin 2013

Le Président

Xavier DESCHAMPS

